

FORMATION CERTIPHYTO - DECIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE A AGREMENT - RECYCLAGE

Objectifs

Renouveler le Ceriphyto "Décideur en entreprise soumise à agrément"

Public Visé

Tous les acteurs des filières agricoles et non agricoles en contact direct ou indirect avec les produits phytopharmaceutiques



Durée : nous contacter

Pré Requis

Diplôme Certiphyto ou formation initiale réalisée dans les 5 années précédentes

Parcours pédagogique

LE RECYCLAGE PEUT S'EFFECTUER DE LA FACON SUIVANTE :

- Une formation de 7h
OU
- Un test sec de 1h

OPTION 1 : FORMATION 7H

Présentation :

- Formateur/Stagiaires
- Attentes des stagiaires

I. Réglementation et sécurité environnementale

- Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto
- Définition des produits phytopharmaceutiques
- Produits autorisés et produits illégaux
- Réglementation du transport et du stockage
- Utilisation des produits
- Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur
- Responsabilité vis-à-vis des tiers
- Consignation de toute utilisation des pesticides
- Réglementation spécifique à l'activité du secteur
- Agrément d'entreprise
- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination
- Dangereux pour l'environnement
- Situation d'exposition aux dangers
- Prévention des risques zonage
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage
- Pratique visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages
- Traçabilité tout au long du processus
- Spécificité des différentes cultures et sols
- Consignes pour l'intervention sur les chantiers
- Transport des produits sur le chantier

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : PHYTODESARECY-20250305

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@asfo-grand-sud.com
www.asfo-grand-sud.com



SIRET : 83420422300017
Code APE : 8559A
Organisme de formation enregistré sous le
n°10220001023 auprès du Préfet de la Région Occitanie
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

II. Santé sécurité applicateur et espaces ouverts au public

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Dangers des produits
- Situation d'exposition aux dangers
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers
- Principales mesures de prévention
- Principes mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers Principales consignes et réglementation
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- Principaux symptômes d'empoisonnement
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Mesure à tenir en cas d'accident
- Mesures d'alerte des premiers secours
- Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseaux de toxicovigilance)
- Plan de formation des salariés dans le cadre de l'agrément
- Formation des salariés
- Consignes d'intervention sur les chantiers
- Information des commanditaires

III. Réduction de l'usage/méthodes alternatives

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique) directe et indirecte, méthodes physiques, etc.)
- Evaluation de la nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques
- Raisonnement des interventions
- Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solution, etc.)
- Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bio-agresseurs
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives

IV. Examen QCM

OPTION 2 : TEST SEC 1H

Examen par QCM comprenant 30 questions :

- 10 questions réglementation et sécurité environnementale
- 10 questions santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- 10 questions réduction de l'usage et méthodes alternatives

Le seuil de réussite est fixé à 20 bonnes réponses.

Aucune question n'est éliminatoire.

En cas d'échec au test, la formation recyclage de 14h est obligatoire.

Objectifs pédagogiques

- Identifier et évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tant pour les personnes que pour l'environnement
- Connaître les stratégies de lutte appropriées aux diagnostics effectués.
- Mettre en place des mesures de prévention par des stratégies pour réduire l'utilisation de ces produits en limitant les risques et leurs impacts

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : PHYTODESARECY-20250305

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@asfograndsud.com
www.asfograndsud.com



SIRET : 83420422300017
Code APE : 8559A
Organisme de formation enregistré sous le
n°1221001012 auprès du Préfet de la Région Occitane
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : exposés interactifs, mises en situation, étude de cas

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation à chaud des connaissances au cours de la formation /
Attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : PHYTODESARECY-20250305

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@groupelle.com
www.asfograndsud.com



SIRET : 83420422300017
Code APE : 8559A
Organisme de formation enregistré sous le
n°10221001020 auprès du Préfet de la Région Occitane
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)